



**AVIS PUBLIC**  
**Séance extraordinaire**

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

**QU'**une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la mairesse Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, **le lundi 9<sup>e</sup> jour de juin 2025 à 18 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (Dossier : ZNG67432)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2025.**

Louis-Philippe Caron, directeur général  
Et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**Séance extraordinaire**

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public/**Séance extraordinaire** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et site Internet de la Municipalité) entre 9 h et 16 h 30, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général  
Et greffier-trésorier